Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 24/10/2024



ID: 073-247300668-20241017-2024\_17\_10\_11-DE

DEPARTEMENT SAVOIE ARRONDISSEMENT **CHAMBERY** 

Objet: Budget annexe assainissement- Décision modificative 1

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

## Séance du 17 octobre 2024

## L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

## Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2024\_19\_09\_7 relative à la contractualisation d'un emprunt de 600 000€ sur le budget annexe assainissement afin notamment de financer l'opération de création d'une station d'épuration type disques biologiques et de création d'un réseau de collecte des eaux usées sur la communes d'Attignat-Oncin ;

Explique qu'à cet effet, la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe assainissement de la CCLA

Désignation	Dépenses (1)		Recette	s (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-020 : Dépenses imprévues ( învestissement )	0.00€	100 000.00 €	0.00€	0.00€	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )	0.00 €	100 000.00 €	9.00€	0.00 €	
R-1641 : Emprunts en euros	0.00€	0.00€	0.00€	100 000.00€	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00€	0.00€	100 000.00 €	
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €	
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe assainissement de l'établissement.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

MEDE

ANCES

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Délibération N° 2024 17 10 11 Transmis en Préfecture le : 23/10/2024